

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS POUR
les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la
gestion des biens communaux en 2009.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Observations concernant toute l'administration communale

- 1.1. *La CG constate un accroissement du travail des Services de la ville, vu l'augmentation de la population et suggère qu'en plus de l'engagement de nouveaux fonctionnaires, les processus de travail soient analysés et, si possible, simplifiés.*

Réponse :

Un groupe de travail a été constitué en début d'année avec pour tâche d'étudier les missions administratives. Son rapport permettra d'apporter des éclaircissements au terme de la démarche, en fin d'année. De même, l'élaboration de tableaux de bord fait l'objet d'une réflexion concertée entre les services. Parallèlement, la Municipalité les incite régulièrement à maintenir et développer encore les collaborations internes. Par ailleurs, l'engagement de nouveaux fonctionnaires pour faire face à l'accroissement du travail n'est pas systématique : la valorisation des compétences existantes lui est privilégiée..

- 1.2 *La CG constate qu'il n'a pas été donné suite à son vœu de 2007 pour une meilleure harmonisation des horaires au sein des services communaux, ceci afin de répondre aux besoins des administrés et du public (minimum 17h00).*

Réponse :

La réflexion sur cette question, qui vise notamment l'ouverture prolongée de manière à permettre d'accueillir les administrés ne pouvant pas se libérer en journée, sera reprise une fois réglée la question de l'organisation du Secrétariat général et du Service RH. Elle s'inscrit également, plus généralement, dans le cadre de la réorganisation de l'administration.

Administration générale / Observation 1.1

La CG demande que le Service RH soit libéré de l'accueil à l'Hôtel-de-Ville, activité incompatible avec son devoir de confidentialité. Par conséquent, des lieux plus appropriés à sa fonction doivent lui être attribués.

Réponse :

La libération du Service RH de l'accueil à l'Hôtel –de-Ville pose des questions de locaux et de personnel qui doivent être réglées préalablement. Une étude est en cours à ce sujet. De même, un montant sera vraisemblablement porté au budget 2011 dans ce but.

Education et Jeunesse / Observation 2.1

Camps de skis Le Municipal nous assure que, suite à notre remarque de l'année dernière, les chefs de camp ont été rendus attentifs au problème de l'occupation des chalets pendant les week-ends précédant les camps. Cette mesure est insuffisante aux yeux de la CG. Aussi elle demande qu'une procédure claire et identique pour tous les camps soit mise en place. Cette procédure devra assurer une information aux directions des établissements scolaires quant à la durée de l'occupation, le nombre de personnes. Les montants perçus devront figurer de manière distincte dans la comptabilité.

Réponse :

Une procédure sera rédigée par le Service éducation et jeunesse afin de préciser les modalités de mise à disposition des logements faisant l'objet d'une location d'un samedi à l'autre et qui sont donc susceptibles d'être inoccupés le week-end précédant les camps de ski. Le principe est de mettre gratuitement le logement à la disposition des enseignants et des moniteurs, respectivement de leurs conjoints et de leurs enfants. Les autres personnes devront s'acquitter d'un montant de frs 10.- par nuit. Les montants perçus seront versés sur les comptes « recettes » des camps sportifs des établissements secondaires.

Observation 2.2

La CG souhaite une réadaptation de la table des subventions aux soins dentaires en fonction des revenus.

Réponse :

Le barème de la participation communale aux frais facturés pour les prestations de la clinique dentaire de la jeunesse datait du 5 septembre 1990. Conformément au vœu de la Commission de gestion, la Municipalité a adopté un nouveau barème qui indexe les tranches de revenus imposables selon l'indice des prix à la consommation (inflation de 30%). Par ailleurs, les principes suivants ont été admis : la participation maximale de la Commune a été fixée à 90% (contre 95% auparavant), les traitements d'un montant inférieur à frs 50.- sont désormais à la charge des parents, et, en cas de participation communale, celle, minimale, des parents s'élève à frs 50.-.

Service des Energies / Observation 5.1

La CG invite la Municipalité à prendre très rapidement des dispositions afin que la sérénité règne dans ce dicastère.

Réponse :

La Municipalité suit les procédures qu'elle a entamées en décembre dernier au sein du SEY. Des lignes stratégiques claires dans le domaine des énergies ont été définies par la Municipalité à fin avril. Cette dernière a également mis en place un coaching du Chef de service. La Municipalité évalue régulièrement la situation.

Police et Sports / Observation 6.1

La CG demande la réalisation d'un véritable Hôtel de Police. Dans l'intermédiaire, dès la libération des locaux de la Gendarmerie, une redistribution pratique des lieux, adaptée aux besoins de la Police est indispensable.

Réponse :

La Municipalité attache une attention toute particulière à cette question. Elle fera figurer au plan des investissements les dépenses nécessaires à l'édification d'un tel bâtiment.

Observation 6.2

La CG demande que l'image du Centre funéraire soit améliorée.

Réponse :

L'aménagement et l'entretien des locaux accessibles au public du Centre funéraire a fait l'objet d'une adaptation tenant compte des remarques de dite commission.

Observation 6.3

La CG demande que l'image du camping, carte de visite de la Ville, soit améliorée

Réponse :

Le service fait en sorte, avec les moyens dont il dispose, que l'image du camping soit la meilleure possible en matière d'accueil.

S'agissant des bâtiments, dont certains vieillissant, les installations sanitaires ont été partiellement rénovées entre l'automne 2009 et le printemps 2010.

Par ailleurs, la Municipalité a repris ses réflexions concernant l'avenir du camping et son aménagement. Des propositions concrètes pourront être formulées d'ici au début 2011.

Observation 6.4

Abattage "non programmé" des tilleuls du stand de tir: il s'est produit un abattage malheureux pour lequel l'autorisation n'a pas été demandée au bon Service de notre administration communale!!! La Police du Commerce assume cette erreur et a déjà fait replanter des arbres. La CG demande quelles sont les raisons qui ont amené le CPO à abattre ces arbres sans en référer au Service compétent (STE) et quels sont les frais qui en ont découlé.

Réponse :

Le gérant du Stand de tir, en place depuis le début de l'année 2009, a été interpellé par le tenancier du café-restaurant du Stand à propos des deux arbres plantés en bordure de la terrasse qui nécessitaient un entretien particulier vu l'ampleur qu'ils avaient prise. Le gérant a fait connaître cette demande à son supérieur qui l'invita à s'adresser au responsable de l'entretien arboricole. Il résulta du constat fait par ce dernier que les deux arbres pourrissaient de l'intérieur ce qui nécessitait leur abattage. Une telle mesure nécessite une procédure particulière que ne connaissait pas le gérant du Stand de tir à ce moment. Il prit donc l'initiative de faire abattre les arbres en ayant recours au jardinier du cimetière, bûcheron de formation, sans en référer à sa hiérarchie. Les collaborateurs concernés ont été informés par écrit depuis lors de la procédure applicable en matière d'abattage.

Le coût de l'opération s'élève globalement à frs 2'500.- : frs 1'000.- pour le retrait des souches et frs 1'500.- pour la plantation de deux nouveaux arbres.

Affaires sociales et culture / Observation 7.1

La CG souhaite que la Municipalité veuille à une meilleure mise en valeur du kiosque à musique par des activités multiculturelles et populaires.

Réponse :

Cette question sera revue dans le cadre de la probable proposition à venir de mise sur pied d'un véritable Service culturel avec à sa tête un chef de service, lors de la réorganisation qui suivra (ou précédera) le départ à la retraite de M. Pierre Bauer, directeur du TBB, au 31 janvier 2012.

Vœux de la Commission de gestion

La Municipalité a également pris connaissance des vœux émis par la Commission de gestion. Conformément à l'usage, elle y répondra formellement dans son prochain rapport annuel.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées;

Article 2 : Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2009;

Article 3 : Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2010.

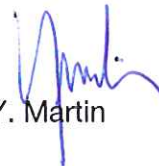
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire adjoint a.i :



D. von Siebenthal



Y. Martin

Délégué de la Municipalité : Monsieur le Syndic.